



communiqué

N°:
No.: 88

Le 20 juin 1985

LA SECURITE DE L'AVIATION CIVILE

En réponse au télégramme dans lequel l'Association canadienne des pilotes de lignes aériennes priait instamment le gouvernement canadien d'appliquer les dispositions de l'Accord de Bonn de 1978 et d'exiger que les autres Etats signataires prennent des mesures semblables à la lumière des menaces graves que les événements de dernière semaine au Liban posent à l'aviation civile, le Très Honorable Joe Clark a fait aujourd'hui la déclaration suivante:

"Le gouvernement canadien condamne énergiquement le détournement du vol 847 de la TWA et partage l'inquiétude de l'Association canadienne des pilotes de lignes aériennes au sujet de la menace que cet événement constitue pour la sécurité de l'aviation civile. En réaction aux nombreux incidents de détournement d'avions survenus au cours des six derniers mois, les représentants du Canada ont déjà soumis des propositions à leurs partenaires du Sommet économique en vue de renforcer les dispositions de la Déclaration de Bonn sur la capture illicite d'aéronefs et de travailler à l'amélioration des mesures de sécurité aérienne dans le cadre de l'OACI. Les tragiques événements de l'heure font ressortir davantage le fait que les gouvernements et les organisations doivent s'attaquer avec détermination à ce problème.

Le Canada croit que toutes les parties signataires des conventions de Chicago, de La Haye et de Montréal, y compris la Grèce et le Liban, ont des obligations particulières de s'assurer qu'on accorde en tout temps une très grande importance à la sécurité des aéroports, des aéronefs et des passagers. Il a été demandé au représentant du Canada auprès de l'OACI de soutenir ce point de vue au Conseil de l'OACI. En outre, je peux vous assurer que le Canada tiendra, dès le dénouement de la crise de la TWA, des consultations avec ses partenaires du Sommet économique au sujet des propositions précises que vous avez formulées."